



Collectif Des Calanques,  
Des Femmes et des Hommes

A l'attention de la Direction du  
Parc national des Calanques

Objet : Réunion du 25 mars – Retour et points de réflexion  
Le 4 avril 2025

Mesdames, Messieurs,

Suite à notre réunion du 25 mars 2025, organisée suite à la commission escalade de novembre 2024, nous souhaitons partager quelques réflexions et questions soulevées lors de cette rencontre. Ces éléments ne constituent pas un compte rendu, mais une synthèse des principaux points abordés, ainsi qu'une reprise de certains sujets mentionnés dans notre courrier co-signé du 28 janvier 2025, que nous demandons au Parc national des Calanques de lire et relire avec la plus grande attention.

### 1. Contexte de la réunion

La réunion s'est déroulée au siège du Parc national des Calanques, de 14 h à 17 h 30, sous la conduite de François Ranise, qui avait préalablement échangé avec la direction du PNC et Sandrine Fevre, vice-présidente de l'association "Des Calanques, des Femmes et des Hommes", lors d'une réunion « préparatoire » informelle.

Les participants étaient les suivants (dans l'ordre de leur présentation) :

- A. Bernard (Bureau des guides des Calanques)
- B. Hamel (CAF)
- S. Berthier (CAF)
- J. Bails (CAF)
- S. Batel (SPPN)
- JC Grand (CT13 FFME)
- V. Vilmer (CT13 FFME)
- LPO (3 personnes)
- S. Fevre (Des Calanques, des Femmes et des Hommes)
- Gaëlle Berthaud (Directrice du PNC)
- Laurent Scheyer (Directeur adjoint du PNC)
- F. Ranise (Animateur)

### 2. Proposition du Parc national des Calanques

Le PNC a proposé une nouvelle approche pour relancer le dialogue et obtenir une écoute mutuelle plus attentive, avec des décisions prises de manière plus collégiale. Cette démarche repose sur la création d'un comité d'experts consultatif, composé de scientifiques, naturalistes, usagers, représentants du PNC, et éventuellement d'un médiateur financé par le PNC. Ce comité aurait pour mission de collaborer étroitement pour traiter des enjeux liés à l'escalade et à la préservation de l'environnement.

Le comité serait composé de :

• **3 experts issus du PNC**

• **3 experts scientifiques/naturalistes**, dont des représentants de la LPO

• **8 grimpeurs experts**, formés/sensibilisés à l'éducation à l'environnement, toujours actifs dans la pratique de l'escalade (voies courtes ou de plusieurs longueurs, classées en sites sportifs ou terrain d'aventure, équipées ou en escalade traditionnelle) répartis entre le CT13 FFME (2), la FFCAM/CAF (2), les professionnels de l'escalade (2), et l'association DCDFDH (2)

Cette composition vise à garantir une approche équilibrée, prenant en compte les enjeux environnementaux et la pratique de l'escalade.

3. Discussion sur les objectifs et le fonctionnement du comité :

Un atelier de brainstorming a permis de définir plusieurs axes de travail pour ce comité :

- Les objectifs à atteindre
- Le fonctionnement interne
- Les opportunités et les menaces liées à l'initiative

Cet atelier, organisé en deux groupes de travail, a mis en évidence une volonté commune de flexibilité, de simplicité, et d'indispensables visites sur le terrain, tout en insistant sur la nécessité de limiter la taille du groupe pour garantir son efficacité.

4. Points soulevés par notre groupe

Malgré la volonté du PNC de tourner la page des problèmes passés, mais aussi de ne pas revenir sur les éléments du courrier (caractérisant pourtant les objectifs de cette réunion), plusieurs préoccupations ont été exprimées. Voici les principaux points que nous avons soulevés :

- *Les préoccupations des grimpeurs sont également des préoccupations naturalistes :*

Nous partageons une volonté commune de ne pas perturber les zones sensibles, notamment celles de nidification. Les grimpeurs sont prêts à s'engager dans la mise en place de mesures de prévention, comme la signalisation de zones interdites pendant les périodes de nidification ou hors périodes pour des nidifications tardives.

- *Collaboration pour l'observation des nidifications :*

Nous nous déclarons toujours disposés à collaborer avec le PNC pour observer et confirmer les nidifications en agissant comme vigies.

- *La sur fréquentation des Calanques :*

Nous rappelons que cette problématique résulte principalement des activités de loisirs de masse, telles que la baignade et les promenades en bateau, et non des pratiques d'escalade et d'activités douces de pleine nature.

- *Les arrêtés "préventifs" :*

Nous avons exprimé notre désaccord concernant la mise en place d'arrêtés sans fondement scientifique solide. Nous insistons pour que ces mesures soient fondées sur des observations concrètes et des données scientifiques (cf. notre courrier co-signé points 3.2, 3.3 et 3.4).

- *Le PNC et la réserve ornithologique* :  
Nous rejetons l'idée que le PNC devienne une réserve ornithologique. La LPO a confirmé sa collaboration et fournira les données nécessaires pour éclairer les décisions.
- *Refus des déclarations "non négociable"* :  
Nous avons exprimé notre désapprobation face à toute déclaration unilatérale de la part du PNC, comme celles du type "ce n'est pas négociable".
- *Suivi des engagements du PNC* :  
En réponse à notre question concernant les engagements pris par le PNC (modification éventuelle des arrêtés actuels en fonction des nidifications observées), la direction a donné une réponse vague (arguments évasifs sur des protocoles et observations), sans fournir de précisions concrètes.  
En particulier, lors de notre question sur certains secteurs (Levant, Ponant, Aven de la porte de Rome), la direction semblait **ignorer l'existence de ces zones**, pourtant concernées par l'un des arrêtés, malgré leur importance pour l'escalade. La présence d'un(e) chargé(e) de mission aurait permis de clarifier les positions et les volontés d'action du PNC.
- *Convention avec les professionnels* :  
Nous avons également rappelé l'importance de la convention signée par la précédente direction avec les professionnels, qui semble être en suspens.

#### 5. Problématique de la transformation de la réserve biologique (ONF)

Lors de la réunion de l'ONF (27 février 2025) concernant la transformation de la réserve biologique dirigée en réserve biologique intégrale, il a été précisé par l'ONF, que le PNC lui avait communiqué un nombre exact de voies et de secteurs d'escalade. Toutefois, à ce jour, aucun inventaire exhaustif des voies d'escalade n'a été réalisé de façon complète par le PNC ni validé par les grimpeurs. Nous soulignons que les topos d'escalade ne peuvent être considérés comme un inventaire précis et complet (ou bien éventuellement une reprise de la littérature concernée que nous tenons toujours à la disposition du PNC est absolument nécessaire). Certains secteurs d'escalade existants dans cette zone de réserve biologique ne figurent pas sur ces topos et ne doivent pas être exclus des plans d'entretien des falaises, qui doivent être élaborés en concertation avec les grimpeurs, le PNC, et les propriétaires.

#### 6. Secteur Fight Club

Nous ne validons pas le fait que ce secteur soit déséquipé en totalité. Nous nous permettons de rappeler le point 2.1 de notre courrier co-signé qui dénonçait un



nouveau manque de concertation par la non prise en compte des propositions de déséquipement gratuit par les grimpeurs de 2 sites sur 3.

### 7. Conclusion

Les questionnements soulevés ne sont pas en contradiction avec la proposition du PNC de créer un comité d'experts consultatif. Au contraire, nous estimons que ces questions viendront enrichir et donner de la pertinence à ce comité.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces éléments et restons disponibles pour toute information complémentaire.

Pour les signataires de notre courrier co-signé (présents à cette réunion)

André Bernard

- Bureau des Guides Cassis Calanques
- Des Calanques, des Femmes et des Hommes